

Licencié ou en fin de contrat : vos 30 premiers jours

Documents à récupérer, inscription à France Travail, droits à l'allocation, erreurs qui retardent le paiement, mutuelle et recours : les étapes dans l'ordre.

Un guide pratique d'Yvan · Mis à jour le 26 octobre 2026

Sommaire

Avant de commencer 3

1. Le dernier jour : récupérer vos documents 5
2. Ce que l'employeur doit vous verser 6
3. Jours 1 à 7 : vous inscrire à France Travail 7
4. Avez-vous droit à l'allocation chômage ? 9
5. Quand arrive le premier paiement ? 11
6. Jours 7 à 30 : le contrat d'engagement 13
7. Les erreurs qui retardent ou suppriment l'allocation 14
8. Garder votre mutuelle d'entreprise 16
9. Contester si besoin 17
10. Des lettres prêtes à adapter 18

La check-list des 30 jours 19

Mentions et sources 20

Avant de commencer

Un licenciement, une fin de CDD, une rupture conventionnelle : la fin d'un emploi bouscule tout. Dans les jours qui suivent, quelques démarches comptent beaucoup pour vos droits.

Ce guide les présente **dans l'ordre**, du dernier jour de travail au premier mois. Il insiste sur les **erreurs qui retardent ou suppriment l'allocation**, pour que vous puissiez les éviter.

Il ne calcule pas vos droits à votre place : seul France Travail peut le faire. Il vous aide à ne rien oublier.

Par où commencer

Votre situation	Allez à
Je pars bientôt ou c'est mon dernier jour	Partie 1
Je vérifie ce que l'employeur me doit	Partie 2
Je dois m'inscrire à France Travail	Partie 3
Je veux savoir si j'ai droit au chômage	Partie 4
J'attends mon premier paiement	Partie 5
Je veux éviter de perdre mon allocation	Partie 7
Je veux contester	Partie 9

BON À SAVOIR

Les règles citées ont été vérifiées sur service-public.gouv.fr le 26 octobre 2026. Elles concernent les **salariés du secteur privé** dont le contrat a pris fin **à partir du 1er avril 2025**. Les agents publics et certaines situations particulières ont d'autres règles : vérifiez sur service-public.gouv.fr et francetravail.fr.

Les numéros et sites utiles

Pour quoi ?	Où ?
S'inscrire, s'actualiser, poser une question	francetravail.fr ou le **39 49** (service gratuit, prix d'un appel)
Vérifier une règle officielle	service-public.gouv.fr

À RETENIR

Trois priorités : récupérer vos documents, vous inscrire vite, vous actualiser chaque mois.

PARTIE 1

Le dernier jour : récupérer vos documents

À la fin de votre contrat, quel que soit le motif, votre employeur doit vous remettre plusieurs **documents de fin de contrat** :

- [ ] le **certificat de travail** ;
- [ ] le **reçu pour solde de tout compte**, qui liste les sommes versées ;
- [ ] l'**attestation France Travail**, indispensable pour vos droits à l'allocation ;
- [ ] l'état récapitulatif de l'**épargne salariale**, si l'entreprise en propose une.

L'EMPLOYEUR N'EST PAS OBLIGÉ DE VOUS LES ENVOYER

Il doit les **tenir à votre disposition dans l'entreprise**. Pensez à les récupérer, ou à les demander par écrit (voir la lettre en partie 10).

Le solde de tout compte

- Vous **n'avez pas l'obligation de le signer**.
- Si vous le signez, vous avez **6 mois** à partir de la signature pour contester les sommes indiquées. Après ce délai, il devient définitif pour les sommes qui y figurent.

Prenez le temps de le relire : salaire du dernier mois, indemnité de congés payés, indemnité de licenciement le cas échéant.

À RETENIR

Certificat de travail, solde de tout compte, attestation France Travail : ne quittez pas l'entreprise sans savoir où et quand les récupérer.

FIN DE L'EXTRAIT GRATUIT

Licencié ou en fin de contrat : vos 30 premiers jours

Le guide complet compte 21 pages. Voici ce qu'il vous reste à découvrir :

2. Ce que l'employeur doit vous verser
3. Jours 1 à 7 : vous inscrire à France Travail
4. Avez-vous droit à l'allocation chômage ?
5. Quand arrive le premier paiement ?
6. Jours 7 à 30 : le contrat d'engagement
7. Les erreurs qui retardent ou suppriment l'allocation
8. Garder votre mutuelle d'entreprise
9. Contester si besoin
10. Des lettres prêtes à adapter
+ La check-list des 30 jours